



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 88 f) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le point des activités entreprises par le Centre régional de juillet 2005 à juin 2006 en application de son mandat.

Durant la période considérée, le Centre a continué de se heurter à deux grandes difficultés : l'absence d'une source de financement qui permette d'assurer la viabilité de ses opérations; et la nécessité de réexaminer son mandat et ses programmes compte tenu des changements intervenus depuis sa création dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique.

Pour faire face à ces difficultés, le Secrétaire général, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/86, a établi, dans la limite des ressources disponibles, un mécanisme consultatif regroupant les pays concernés, en particulier les États africains, sur la réorganisation du Centre. Au cours de la période considérée, le mécanisme s'est réuni trois fois pour examiner le mandat, le programme de travail et la situation financière du Centre, afin de pouvoir formuler des recommandations concrètes visant à renforcer l'action du Centre et à assurer à long terme sa viabilité.

* A/61/50 et Corr.1.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 60/86 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'entreprendre les actions suivantes : établir, dans la limite des ressources disponibles, un mécanisme consultatif regroupant les pays concernés, notamment les États africains, sur la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; continuer de fournir au Centre régional l'appui nécessaire pour lui permettre d'améliorer ses prestations; faciliter l'instauration d'une coopération étroite entre le Centre régional et l'Union africaine, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement; continuer d'apporter une assistance en vue de stabiliser la situation financière du Centre; et lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le rapport porte sur la période allant de juillet 2005 à juin 2006. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre concernant l'exercice biennal 2004-2005.

II. Fonctionnement du Centre

2. Le Centre, qui a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, a son siège à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organisations pertinents des Nations Unies. Son financement est assuré par les ressources existant au sein du Secrétariat ainsi que par des contributions volontaires d'États Membres et d'autres donateurs.

3. Au cours de la période considérée, d'énormes incertitudes ont continué de planer sur le fonctionnement du Centre en raison d'une diminution persistante des contributions volontaires à l'appui de ses activités. Avec des ressources financières limitées, le Centre a appliqué son programme de travail dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; contrôle des armements et désarmement; recherche, information et publications; et coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.

III. Objectifs et activités du Centre

4. Selon les dispositions de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre a pour mandat de fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Union africaine, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région, ainsi que de coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

5. Au cours de la période considérée, le Centre a mené un certain nombre d'activités dans les quatre domaines mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus.

A. Paix et sécurité

6. La paix et la sécurité ont continué de représenter l'un des secteurs d'activité clefs du Centre. Celui-ci a participé, du 11 au 14 avril 2006, à la série de réunions que le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, créé par le Conseil de sécurité, a tenues à Lomé dans le cadre de la tournée qu'il a effectuée dans les pays d'Afrique de l'Ouest pour recueillir des informations concernant le respect de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité à la Côte d'Ivoire. Le Centre a assuré un soutien logistique au Groupe, lui fournissant des locaux, des moyens de transport et des services d'interprétation pour ses réunions.

7. Comme prévu dans le programme concernant les relations entre les civils et les militaires qu'il a mis en route en 2001, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, le Centre a élaboré un programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique, visant 12 pays africains qui ont connu soit un dysfonctionnement des relations entre les civils et les militaires, soit des conflits armés. Le programme a reçu l'appui de nombreux partenaires, dont l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, la France et les États-Unis, notamment lors de son exécution à titre expérimental au Togo.

8. Dans le cadre du programme de réforme du secteur de la sécurité, le Centre a fourni un appui technique au Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées pour l'élaboration et l'adoption d'un code de conduite à l'intention des forces armées et des forces de sécurité en Afrique de l'Ouest. En s'appuyant sur le projet de code de conduite élaboré en 2002 par le Centre de Genève à l'intention des forces armées et des forces de sécurité en Afrique, le Centre a organisé à Accra, en octobre 2005, une réunion préparatoire d'experts chargée d'adapter ce projet de code à l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide du Secrétariat exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La réunion d'Accra a été suivie d'une réunion d'experts des pays de la CEDEAO, organisée en avril 2006 à Lomé par le Centre de Genève, pour examiner et adopter le projet de code de conduite à l'intention des forces armées et des forces de sécurité de l'Afrique de l'Ouest. Le projet devait ensuite être présenté pour examen au Conseil des ministres de la CEDEAO.

9. Le Centre a collaboré avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour organiser un atelier sur la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest, à Lomé, du 28 au 30 mars 2006. Cet atelier, qui a bénéficié de l'appui logistique et technique du Centre, s'est tenu sous les auspices du Secrétariat exécutif de la CEDEAO. Il a réuni des experts gouvernementaux et des représentants des organisations de la société civile concernées, qui se sont penchés sur la sécurité humanitaire en Afrique de l'Ouest et ont fait des recommandations relatives à un programme d'action. Le Centre et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ont ensuite débattu des activités de suivi en se référant aux recommandations de l'atelier.

B. Contrôle des armements et désarmement

10. Au cours de la période considérée, le Centre régional a maintenu des contacts et échangé des informations avec les organismes suivants : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au sujet du système de garanties nucléaires en

Afrique; le secrétariat provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, au sujet de la promotion d'une entrée en vigueur rapide du Traité; et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), sur l'application intégrale et effective de la Convention sur les armes chimiques en Afrique.

11. Le Centre a examiné avec le Nigéria, le Togo et le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique les moyens de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), et en particulier plusieurs propositions concernant notamment l'organisation de campagnes d'information nationales destinées aux fonctionnaires et aux membres des parlements africains, d'une conférence régionale et d'un atelier de renforcement de capacités. Ces propositions ont été reprises dans le programme de travail du Centre, qui a été présenté au mécanisme consultatif sur la réorganisation du Centre (voir sect. V ci-après).

12. Le Centre a continué d'aider les États africains et les organisations régionales et la société civile africaines à appliquer le Programme d'action relatif aux armes légères.

Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique

13. Le Centre a mené à bien les activités prévues au titre du régime de transparence et de surveillance des armes légères dans les domaines prioritaires ci-après :

Recensement des capacités de production d'armes légères et de munitions des États participants

14. Il s'agissait d'entreprendre les actions suivantes : effectuer une enquête nationale sur la production d'armes, aussi bien artisanales que modernes, dans chacun des États participant au régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique; recruter un consultant national; organiser les missions du consultant national dans les principaux sites de production qui avaient été déterminés à l'avance sous la supervision de la commission nationale ou du centre national de coordination pour le contrôle des armes légères; et présenter un rapport sur les conclusions de l'enquête.

15. L'enquête a révélé ce qui suit : il existe des manufactures modernes d'armes légères en Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, au Nigéria; il existe des fabriques artisanales d'armes au Burkina Faso, au Kenya, au Mali, au Mozambique, au Nigéria, en Afrique du Sud et au Togo; aucune activité de production n'a été constatée à Djibouti et au Gabon. Dans la plupart des cas, la production d'armes est une activité clandestine ou n'est pas réglementée par la loi. Les armes fabriquées localement servent de plus en plus à la commission d'actes criminels et perdent de plus en plus leur valeur culturelle traditionnelle. La quantité et les caractéristiques techniques des armes produites varient d'un pays à l'autre.

Établissement et tenue d'un registre des armes et d'une base de données sur les armes légères en Afrique

16. Le Centre a établi un registre des armes légères pour l'Afrique et une base de données sur les armes légères. En ce qui concerne le registre, les huit catégories de données suivantes ont été définies par les États participants : importations;

exportations; fabrication; détention; collection et destruction; dons; excédents et licences. Si les données du registre proviennent exclusivement des gouvernements des États participants, celles de la base de données sont recueillies par le Centre auprès de diverses sources. L'accès au registre des armes est réservé aux États participants, tandis que la base de données peut être consultée par le grand public à l'adresse ci-après : <<http://www.unrec-satcra.org>>.

17. Le rapport d'activité final a été publié et distribué aux 10 États participant au projet ainsi qu'aux donateurs et autres institutions et particuliers intéressés. Le rapport, qui peut être consulté en ligne à l'adresse <<http://www.unrec-satcra.org>>, décrit les résultats obtenus dans les trois domaines d'activité du projet : la promotion de la transparence en matière de transfert et de fabrication des armes légères dans les États participants; le recensement national des capacités locales de production d'armes légères; et la création de la base de données et du registre des armes légères. Le rapport existe également sur disque compact et en version imprimée.

Moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères

18. Le Centre a continué d'aider la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à mettre en œuvre son moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et a apporté son savoir-faire technique à la société civile ouest-africaine en vue de l'organisation, à Bamako, d'un atelier de la société civile consacré à l'examen d'un projet de convention sur le contrôle des armes légères en Afrique de l'Ouest. En collaboration avec Oxfam (Grande-Bretagne) et le Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères, le Centre avait contribué à établir ce projet de convention.

19. Le Centre a soutenu le processus visant à faire évoluer le moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères vers une convention en présidant à Abuja, les 9 et 10 mars 2006, une réunion d'experts indépendants chargés d'examiner le projet de convention, et en participant à Bamako, du 29 mai au 6 juin 2006, à une réunion du Conseil des ministres de la CEDEAO, dont l'objectif était d'examiner et d'adopter le projet de convention. La convention a été ouverte à la signature à la Conférence extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui a eu lieu le 14 juin 2006.

Appui aux commissions nationales chargées du contrôle des armes légères

20. Le Centre a continué d'apporter son appui aux pays africains désireux de mettre sur pied ou de renforcer leurs institutions nationales chargées du contrôle des armes légères. Au cours de la période visée par le rapport, il a ainsi prêté son concours aux commissions nationales de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de Djibouti, du Gabon, du Kenya, du Mali, du Mozambique, du Nigéria et du Togo, dans le cadre de la mise en œuvre du Régime de transparence et de surveillance des armes légères. Le Centre, qui joue un rôle d'interlocuteur auprès des commissions nationales en matière de collecte des données, a également proposé son savoir-faire technique à la commission nationale nigériane en vue de l'organisation d'un stage de formation sur l'amélioration de la gestion et du contrôle des stocks d'armes au Nigéria, qui s'est tenu à Kaduna (Nigéria) les 4 et 5 mai 2006.

C. Recherche, information et publications

21. Le Centre a continué d'offrir aux diplômés de l'enseignement supérieur et aux chargés de recherche travaillant sur la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique la possibilité de participer à son programme de stages. Au cours de la période visée par le rapport, le Centre a accueilli des stagiaires et des chargés de recherche des institutions suivantes : Institut des relations internationales du Cameroun – sujet d'étude : le degré d'application, en Afrique, des recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur « les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique »; Georg-August-Universität de Göttingen (Allemagne) – sujet d'étude : la question de la promotion des relations entre civils et militaires en Afrique; et l'Université de Lomé – sujet d'étude : les relations entre civils et militaires, plus particulièrement au Togo.

22. Le Centre a également continué à étoffer son site Web (<www.unrec.org>), dont il a entrepris de réaménager les versions anglaise et française. Il s'emploie également à créer de nouvelles pages et de nouveaux liens vers des institutions partenaires, afin d'améliorer la convivialité du site et de multiplier le nombre de visiteurs.

D. Coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies

23. Au cours de la période considérée, le Centre a coopéré avec les organisations régionales et non gouvernementales qui œuvrent dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement en Afrique. Cette coopération s'est concrétisée par des échanges de programmes et d'informations ainsi que par la fourniture de conseils techniques et de services d'experts, en particulier en ce qui concerne la rédaction de documents de réflexion, de descriptifs de projets et de rapports de conférence.

24. La coopération s'est poursuivie avec la Commission de l'Union africaine dans deux domaines : le suivi des activités communes, notamment le projet de code de conduite à l'intention des forces armées et des forces de sécurité des États africains, dont la Commission avait été saisie avant son adoption officielle par les gouvernements africains; un mémorandum d'accord sur les activités communes, que le Centre avait présenté à la Commission pour examen. La coopération entre les deux institutions a abouti à l'adoption de la décision EX.CL/243 (VIII) Add.7, par laquelle le Conseil exécutif de l'Union africaine a, d'une part, demandé à la Commission d'examiner la proposition du Togo concernant le Centre et de formuler des recommandations sur les ressources requises pour le fonctionnement du Centre et, d'autre part, invité les États membres à faire des contributions volontaires au Centre en vue de l'aider à poursuivre ses activités en attendant les recommandations de la Commission et l'adoption d'une décision par les organes délibérants de l'Union.

25. La coopération avec Oxfam (Grande-Bretagne) s'est intensifiée pendant la période considérée, grâce au lancement d'un projet commun, d'une durée d'un an, visant à élaborer des manuels de formation et à organiser un atelier de formation de formateurs sur la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement, à l'intention des organisations locales et de la société civile. C'est

l'Agence suédoise de coopération internationale qui finance ce projet par le truchement d'Oxfam (Grande-Bretagne).

26. Le Centre a poursuivi sa coopération avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, dans le cadre de son programme de réforme de la sécurité et, en particulier, dans le contexte de l'adoption de codes régionaux de conduite à l'intention des forces armées et des forces de sécurité en Afrique.

27. Au Togo, le Centre a collaboré avec la commission nationale, d'une part, à la mise en place de moyens informatiques visant à rassembler des données sur les mouvements d'armes dans le pays et, d'autre part, à l'organisation d'une réunion destinée à lancer la base de données sur le régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique, le rapport d'activité final afférent à ce projet et l'inventaire des capacités nationales de production d'armes légères au Togo.

28. En prévision de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Centre a fourni un appui technique et organisationnel qui a permis au Réseau national d'action sur les armes légères du Togo d'organiser, les 22 et 23 mai 2006, en coopération avec la commission nationale togolaise, un atelier sur le contrôle du commerce illicite des armes légères.

29. Le Gouvernement et la société civile ont profité de cet atelier pour faire le bilan des progrès accomplis par le Togo dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU. Cet atelier a également permis au Gouvernement, par l'intermédiaire de la commission nationale, d'établir le rapport qui sera présenté à la Conférence d'examen.

30. Le Centre a lancé un programme de partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce programme visait plus précisément à promouvoir la coopération interrégionale en vue de favoriser le transfert en Afrique des connaissances, des compétences et des pratiques optimales tirées des formations au contrôle du commerce licite et illicite des armes à feu, mises au point à l'intention des forces de l'ordre par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, Interpol, l'Université pour la paix et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, de l'Organisation des États américains, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'idée est de transférer l'ensemble des outils mis au point par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et par ses partenaires pour faciliter l'organisation de formations de formateurs dans la région, notamment grâce à un dossier de formation muni d'un guide détaillé à l'intention des usagers, à des manuels de procédure, à des échantillons et à une base de données complète, destinés à faciliter l'organisation de plusieurs cours simultanés. Il s'agit également d'adapter un service d'assistance à la formation régionale en Afrique visant à aider les États membres, l'ONU et Interpol à mettre sur pied des formations en Afrique. L'organisation d'une série d'ateliers dans les diverses sous-régions des deux continents permettra le transfert des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience.

IV. Situation opérationnelle du Centre

A. Situation financière

31. Les ressources financières dont dispose le Centre pour ses activités n'ont cessé de diminuer au cours des années. Si le Centre a bien reçu des ressources limitées pour l'exécution des projets, il n'a malheureusement pas reçu de contributions destinées à financer ses dépenses opérationnelles, à savoir les dépenses d'entretien, les salaires du personnel local et les dépenses de sécurité.

32. Au cours de la période considérée, la situation financière s'est considérablement dégradée. À la soixantième session de la Première Commission, lors d'une séance officielle consacrée à la question du désarmement régional, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a informé la Commission que les consultations menées par le Département des affaires de désarmement auprès des États Membres concernant la possibilité de regrouper provisoirement les activités du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique avec celles des bureaux des Nations Unies présents dans leurs régions respectives, soit la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, l'Office des Nations Unies à Nairobi ou la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, n'avaient pas donné de résultats concluants. Le Secrétaire général adjoint a précisé que des divergences de vues subsistaient entre les États Membres et qu'il avait l'intention de poursuivre ses consultations sur la question.

33. Pour sa part, le Département des affaires de désarmement a continué à rechercher les moyens d'assurer la viabilité opérationnelle du Centre, en accordant une attention particulière aux solutions qui mettent l'accent sur l'efficacité et le rapport coût-efficacité, ainsi qu'aux demandes et aux besoins de l'Afrique. Le Directeur du Centre et le Chef du Service du désarmement régional (Département des affaires de désarmement) ont mené des activités de collecte de fonds à grande échelle. Le Centre a multiplié les contacts avec des bailleurs de fonds et des partenaires potentiels et a élaboré un certain nombre de propositions de financement s'inscrivant dans le cadre de son programme de travail.

34. Dans sa décision EX.CL/243 (VIII) Add.7, adoptée à Khartoum en janvier 2006, le Conseil exécutif de l'Union africaine a invité les États membres à faire des contributions volontaires au Centre en vue de l'aider à poursuivre ses activités en attendant les recommandations de la Commission et l'adoption d'une décision par les organes délibérants de l'Union, concernant la pérennisation des activités du Centre.

35. Au cours de la période considérée, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Centre ont fortement diminué, n'atteignant que 3 326,81 dollars des États-Unis. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement camerounais pour ses contributions financières, ainsi que le Gouvernement du Togo, pays hôte, pour son appui général et ses contributions financières.

B. Effectifs

36. Compte tenu du manque de moyens financiers, le Centre a dû réduire encore ses effectifs pendant la période considérée. Il a poursuivi ses activités dans une situation de grave pénurie de personnel, les effectifs étant constitués, outre le Directeur, de quatre agents des services généraux et de deux consultants recrutés localement pour de courtes périodes. Le problème du manque de personnel a été aggravé par le fait que les ressources financières ne sont pas prévisibles, ce qui ne permet pas d'offrir des contrats de plus longue durée au personnel en place.

V. Mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

37. En application de la résolution 60/86 de l'Assemblée générale, intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique », un mécanisme consultatif a été créé en vue de réorganiser le Centre régional. Il s'est réuni à trois reprises, le 5 mai, le 5 juin et le 12 juin 2006 à New York.

38. En s'appuyant sur un document établi par le Président, où figurait une liste de recommandations concernant la réorganisation du Centre, les participants ont échangé leurs vues sur les moyens à mettre en œuvre pour régler les problèmes du Centre, notamment en ce qui concerne son programme de travail et son financement. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que le Centre devait aligner son programme de travail sur les priorités des pays africains dans les domaines du désarmement et de la sécurité. Selon certains participants, le mandat du Centre, établi en 1986, ne correspondait plus à la situation de l'Afrique, alors que d'autres estimaient que ce mandat était toujours valide et ne voyaient pas la nécessité de le réviser. Il a été souligné que le manque de moyens financiers était au cœur des problèmes et que l'élaboration de projets valables pourrait permettre de mobiliser à nouveau des ressources. Les participants ont estimé que la situation des effectifs devait être améliorée pour que le Centre puisse fonctionner normalement et répondre aux besoins des pays africains. Plusieurs délégations se sont déclarées disposées à présenter des propositions concrètes en complément au document du Président. Au cours des débats, deux propositions concrètes ont été présentées pour répondre aux besoins immédiats du Centre : a) l'ajout de deux postes imputés sur le budget ordinaire; et b) l'allocation d'une subvention annuelle imputée sur le budget ordinaire et destinée à couvrir la différence entre les contributions du pays hôte et les véritables coûts d'exploitation du Centre. Les discussions n'ayant pas été concluantes, il a été décidé que les membres du Mécanisme se réuniraient à nouveau en juillet afin d'établir une liste définitive de recommandations concrètes.

VI. Conclusion

39. **Au cours de la période considérée, le Centre a continué d'être aux prises avec deux grandes difficultés : l'absence d'une source fiable de financement qui garantirait la viabilité de ses activités et la nécessité de revoir son mandat et ses programmes à la lumière de l'évolution de la situation dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique.**

40. Le Centre a réduit ses activités et son personnel pour pouvoir fonctionner dans les limites des ressources disponibles. Néanmoins, les perspectives d'avenir sont peu encourageantes, étant donné qu'il n'existe aucune source fiable et prévisible de financement qui permette d'en assurer la viabilité opérationnelle.

41. Il est à espérer que les recommandations concrètes formulées par le mécanisme consultatif concernant les effectifs et les coûts d'exploitation seront adoptées et mises en œuvre de manière à apporter une solution à la situation actuelle et à permettre au Centre de s'acquitter de son mandat de manière efficace en répondant aux demandes et aux besoins de l'Afrique dans les domaines de la paix et du désarmement.

Annexe

**États financiers du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix
et le désarmement en Afrique pour l'exercice biennal
2004-2005**

<i>En dollars des États-Unis</i>	
Solde du Fonds au 31 décembre 2003	445 093
Recettes, du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005	
Contributions volontaires ^a	648 601
Intérêts créditeurs	24 405
Autres recettes	3 249
Total partiel	1 121 348
Dépenses, du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2003	847 442
Solde du Fonds au 31 décembre 2005	273 906

Note : Informations tirées de l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal

2004-2005 se terminant au 31 décembre 2005. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, aucune contribution n'a été reçue.

^a En 2004, des contributions ont été reçues de l'Autriche (10 000 dollars É.-U.), de la Finlande (219 074 dollars É.-U.), de la France (94 979 dollars É.-U.), de la Namibie (1 000 dollars É.-U.) et du Togo (202 970 dollars É.-U.). En 2005, des contributions ont été reçues du Cameroun (3 327 dollars É.-U.), de la France (98 953 dollars É.-U.) et du Togo (18 298 dollars É.-U.).